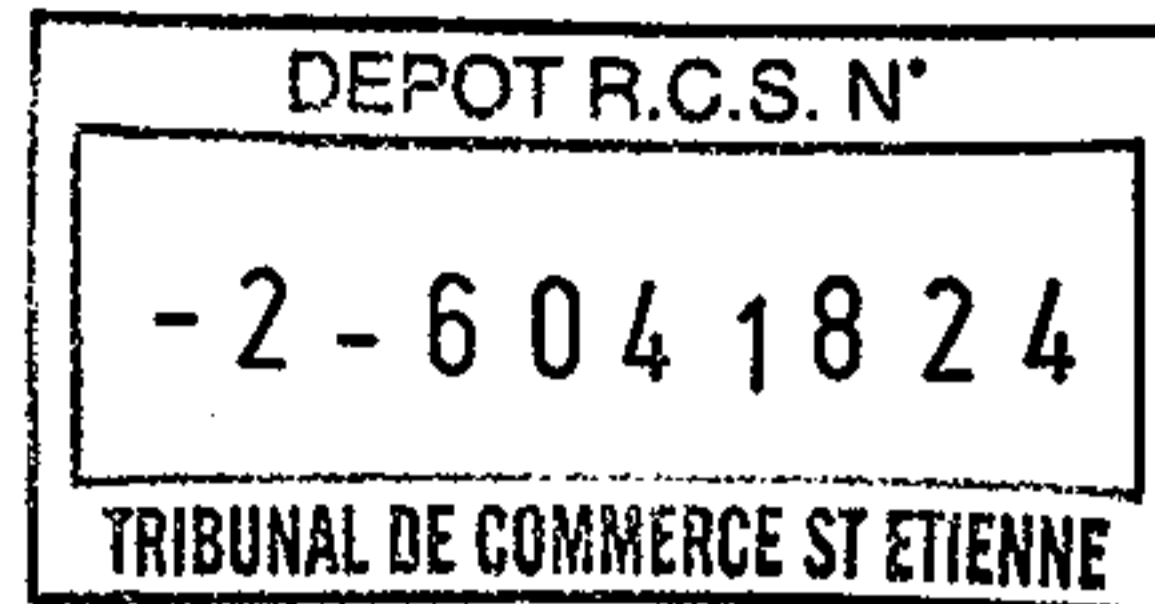


1315

99 B 705

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE



ORDONNANCE

Nous, Pierre LANTERMOZ, Président du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE,

Vu la requête ci-jointe,

Désignons en qualité de

Commissaires aux appels

, avec la mission

contenue dans la requête M. Michel Tamet
7 allée de l'Infamelière St Etienne
et le Cabinet Nazas
131 Bd Stalingrad
Villurbanne

Fait à SAINT-ETIENNE, le 2 Juin 2004



[Signature]

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION DE DEUX COMMISSAIRES AUX APPORTS

Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce de Saint-Etienne

Le soussigné, **Pierre BOUCHUT**,
agissant au nom, pour le compte et en qualité de représentant permanent de la société **CASINO GUICHARD PERRACHON**, société anonyme au capital de 166 162 983,21 euros, dont le siège social est à **SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat**, identifiée sous le numéro 554 501 171 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de **SAINT ETIENNE**,
Elle-même agissant au nom pour le compte et en qualité de Président de la société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 25 109 485 euros, dont le siège social est à **SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat**, identifiée sous le numéro 428 268 023 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de **SAINT ETIENNE**,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE** envisage de procéder à une augmentation de son capital social par voie d'apport par la société **CASINO GUICHARD-PERRACHON**, société anonyme au capital de 166 162 983,21 euros, dont le siège social est à **SAINT-ETIENNE (42100) - 24 rue de la Montat**, identifiée sous le numéro 554 501 171 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de **SAINT ETIENNE**, de la totalité des titres détenues par cette dernière :

- de la société **ASINCO**, société par actions simplifiée au capital de 22 716 429 euros, dont le siège social est à **PARIS (75116) - 58/60 Avenue Kléber**, identifiée sous le numéro 343 045 316 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de **PARIS**,

- de la société **CODIM 2**, société par actions simplifiée au capital de 12 500 000 euros, dont le siège social est à **FURIANI (20600) - Route Nationale 193**, identifiée sous le numéro 400 594 412 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de **BASTIA**,

En conséquence, le soussigné prie Monsieur le Président de bien vouloir, conformément aux dispositions de l'article L 225-147 du Code de Commerce, des articles 64 et 69 du décret du 27 mars 1967, désigner tels Commissaires aux apports qu'il lui plaira, ayant pour mission :

- d'apprécier et d'évaluer les apports effectués par la société **CASINO GUICHARD-PERRACHON**,

- d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement en résulter,

- d'établir un rapport qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le décret du 23 mars 1967.

Fait à St-Etienne, le 3 mai 2004

